

Journal des traducteurs Translators' Journal

Directorate et Directoire

David Fortin

Volume 8, numéro 3, 3e trimestre 1963

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1061028ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1061028ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-3024 (imprimé)

2562-2994 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Fortin, D. (1963). Directorate et Directoire. *Journal des traducteurs / Translators' Journal*, 8(3), 100–100. <https://doi.org/10.7202/1061028ar>

server. Ils ont été courants en France du XIII au XVI^e siècle. Ce sont là des titres de noblesse suffisants.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

(signé) Jean Riveray
Le Secrétaire Général »

Ce n'est pas là ce qu'on appelle trancher le noeud gordien ! La France nous permet de le conserver ce cher mot *fiable*. Mais pourquoi le laisse-t-elle tomber ? Enfin, je pose respectueusement la question à tous ceux de mes collègues canadiens qui s'intéressent au mot *fiable* et à sa *fiabilité*... : Croient-ils vraiment que si Delphine était une bonne *fiable*, je puisse dire de ma Dauphine que c'est une voiture *fiable* ?

Gabriel LANGLAIS, Montréal



¶ DIRECTORATE et DIRECTOIRE

Celui qui veut traduire le terme *directorate*, pris dans le sens courant de « board of directors », ou « body of directors », suivant un autre dictionnaire, ne trouve pas facilement tous les homologues français dont il aurait besoin.

Dans une société commerciale, coopérative ou non, le *board of directors* se dit bien *conseil d'administration*. Mais, à l'intérieur d'un service gouvernemental déjà appelé *direction*, conformément à l'usage établi, ou dans un grand organisme de recherches indépendant, comment rendre l'expression *research directorate* lorsque cet organisme possède déjà un *conseil d'administration*, qu'on appelle parfois *Board of governors* ?

Aucun dictionnaire, autant que nous sachions, ne donne pour *directoire* un sens qui corresponde à la définition de *directorate* mentionnée plus haut. Il existe néanmoins pour ce cas un exemple bien connu et non récent d'emploi du terme *directoire* en France, au Centre national de la recherche scientifique (CNRS). Voyons le *Journal Officiel* du 3 novembre 1945 : "Un *directoire* choisi parmi les membres du Comité national assurera de façon permanente la direction scientifique du Centre. C'est à lui qu'il appartiendra notamment de coordonner les projets des sections et commissions, de fixer l'ordre d'urgence de leur réalisation et d'adapter à l'ensemble de ces travaux les ressources de l'établissement".

Le lecteur qui s'intéresserait particulièrement à la traduction de ce terme trouvera d'autres détails sur la composition et le rôle du *directoire* du CNRS dans la notice (pp. 6 et 21) que La Documentation Française consacrait à cet organisme en 1952, dans l'édition 1963 de la même notice (p. 8) ainsi que dans le *Rapport d'activité* 1961-1962 (pp. 55-56) du CNRS.

D'autres traducteurs auraient-ils des notes à communiquer sur le même sujet ?

D. FORTIN

